AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1122
FR0011471135-FS0488

1er juin 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2017, la société JP Morgan Investment Management Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mai 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, et détenir, pour le compte desdits clients, 659 514 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 743 148 actions représentant 13 303 549 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.